



Format  
Dialogue

LES FORMATIONS  
COMMUNES  
AU DIALOGUE SOCIAL

Une initiative  
portée par les  
organisations  
syndicales  
et patronales

# FORMATIONS COMMUNES

Un concept  
inédit pour  
dynamiser  
le dialogue  
social



un format singulier

une diversité de  
points de vue

une pédagogie  
innovante



Ce projet est cofinancé par le Fonds  
social européen dans le cadre du  
programme opérationnel national  
« Emploi et Inclusion » 2014-2020



# LES FORMATIONS COMMUNES QU'EST-CE QUE C'EST ?

Une formation commune au dialogue social réunit, des représentants des employeurs avec des représentants des salariés. Cette session de formation peut être unique ou modulaire :

## Objectif global

**Favoriser le développement d'une culture commune du dialogue social**

## Objectifs pédagogiques

- ✦ **Mesurer l'impact de différents facteurs** sur la qualité de la relation de travail
- ✦ **Appréhender** les leviers à actionner pour un dialogue social de qualité
- ✦ **Partager les actions** et les processus utiles pour atteindre un objectif défini en commun.

# LES FORMATIONS COMMUNES GENESE ET CONCEPT

**L'article 33 de la loi du 8 août 2016**, dite aussi loi El Khomri, a inscrit dans le code du travail le concept de formations communes au dialogue social.

**L'INTEFP, institut de formation du ministère du travail**, chargé de rédiger le cahier des charges général de ces formations, a aujourd'hui pour mission d'accompagner les organismes de formation pour qu'ils proposent cette offre à leurs clients : entreprises, branches, instances paritaires.

**L'équipe créée pour cette mission, **Format Dialogue**, est donc à votre disposition.**

Vidéos :  
Présentation  
Format Dialogue



L'expérience CCI France



Témoignages ODDS 82

# LES FORMATIONS COMMUNES

## PRINCIPES PEDAGOGIQUES

**Une excellente qualité d'animation est nécessaire pour toute formation commune au dialogue social.**

Pour assurer la réussite de la session, le ou les formateurs se doivent de mettre en œuvre certains principes.

### Principes pédagogiques

- **Neutralité et équidistance** des formateurs entre les parties afin de créer les conditions d'une confiance mutuelle et de permettre l'expression de la pluralité des points de vue, sans jugement.
- **Pédagogie centrée sur la relation** : prendre conscience que la qualité de la relation a des conséquences sur la qualité des processus et des résultats.
- **Partage de points de repères** et d'éléments de vocabulaire communs pour mieux se comprendre.
- **Animation, modalités et moyens agiles**, interactifs et collaboratifs, pour développer l'intelligence collective.

# ORGANISMES DE FORMATION POURQUOI VOUS REFERENCER ?

## Pourquoi vous engager dans ce dispositif ?

**Pour être acteur de l'amélioration  
du dialogue social en France.**

1

2

**Pour enrichir votre catalogue  
avec une offre innovante.  
Soyez parmi les premiers à les proposer !**

**Pour bénéficier d'une visibilité  
exceptionnelle offerte par l'INTEFP.**

3

Vidéo :  
le Réseau  
Format Dialogue



# COMMENT NOTRE EQUIPE PEUT-ELLE VOUS AIDER ?



**Référencement sur le site :**

<http://formatdialogue.intefp.fr>



**Communication et promotion** de votre offre : internet, événements, médias



**Participation au réseau des organismes** référencés par Format Dialogue INTEFP



**Espaces et moments de partage** d'expériences avec vos pairs



**Formations de formateurs**



**Ressources et outils pédagogiques**

# CONTACTS FORMAT DIALOGUE

Nos chargés de mission sont à votre disposition pour vous accompagner. Contactez-les !



**Philippine ARNAL-ROUX**  
06.45.76.00.05  
philippine.arnal-roux@travail.gouv.fr



**Charlotte BASSET**  
06.45.76.00.15  
charlotte.basset@travail.gouv.fr



**Adrien DRIOLI-KOPIAN**  
06.47.32.81.68  
adrien.drioli-kopian@travail.gouv.fr



**Corinne GATIER**  
06.08.96.85.40  
corinne.gatier@travail.gouv.fr



**Mélodie ODE-COQUEL**  
06.47.32.64.87  
melodie.ode-coquel@travail.gouv.fr



**Pierre-Jean ROZET**  
06.72.27.88.49  
pierre-jean.rozet@travail.gouv.fr



**Valérie LHOMMEE**  
06.38.55.37.33  
valerie.lhomme@travail.gouv.fr

